

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne.

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
» » ».....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

VOIR LES DÉPÊCHES AU VERSO

LA GUERRE

LA SITUATION

Finis les discours ! Au travail, maintenant ! — La proposition Wilson... et l'apâche de Berlin ! — Les Yankees songent à leurs intérêts. L'Entente veut la paix par des restitutions, des réparations et des garanties effectives. — Les hilarantes affirmations d'un ministre Turo. — Constantin félicite ses soldats pour avoir assassiné nos marins. — Sur les fronts.

Nous en avons fini avec les Comités secrets. L'opposition a longuement joué la partie, elle l'a perdue. Est-il permis d'espérer que les ambitieux vont, maintenant, se tenir cois et permettre au gouvernement d'employer son temps, tout son temps, à la défense de la patrie.

Il n'en faut pas douter. Le pays, qui fait preuve d'une admirable tenue, ne supporterait pas que quelques parlementaires sacrifient plus longtemps l'intérêt général à leur intérêt personnel.

Nous n'entendons pas dire que tout contrôle soit inutile. Il est fort possible, il est même certain que les Grandes Commissions jouent un rôle heureux dans la marche des événements, mais c'est une question de mesure et il convient, aujourd'hui, de laisser au gouvernement toute la liberté d'allure nécessaire pour mettre ses promesses en action.

C'est seulement si M. Briand n'était pas fidèle à ses engagements que le Parlement serait autorisé à intervenir à nouveau.

Jusqu'à là, il n'a plus qu'un devoir : seconder le gouvernement dans sa tâche difficile et songer qu'il est beaucoup plus urgent de chasser les Allemands de France que de renverser des ministres pour s'emparer de leurs portefeuilles !...

Nous n'allons pas jusqu'à déclarer que les parlementaires doivent disparaître devant l'armée ; mais c'est pourtant par l'armée et non par la politique que nous triompherons de l'ennemi.

En Allemagne, tout cède devant Hindenburg. En Angleterre, tout le monde s'incline devant la mâle énergie de Lloyd George.

Si nous ne voulons pas lutter à armes inégales avec les Boches, nous devons, nous aussi, seconder de tout notre pouvoir le Comité Directeur de la Guerre et obtenir des politiciens qu'ils mettent un terme à leurs manœuvres... jusqu'à la Victoire !

Les journaux n'ont pas fini de discuter la proposition Wilson, — à laquelle vient d'adhérer le gouvernement fédéral de la Suisse, en attendant les adhésions suédoise et autres...
La totalité de la presse française et la grande majorité de la presse neutre font un mauvais accueil à geste maladroit de M. Wilson.

Gustave Téry, de l'Œuvre, illustre la démarche du Président américain d'une façon très heureuse dans les lignes suivantes :
« Vous êtes là bien tranquille, rêvant à vos premières amours. Survient par derrière un apâche qui vous allonge un terrible coup de poing dans l'œil.
« Par bonheur, il ne vous a pas assommé. Rassemblant vos forces, vous vous disposez à corriger le malandrin, lorsqu'un professeur de droit vous arrête au passage et vous demande gravement :
« — Permettez, mon ami, quel a

été votre but en recevant ce coup de poing sur l'œil ? »

Qu'il le veuille ou non, le Président Wilson agit absolument comme le professeur de droit de l'Œuvre !... Et personne ne peut supposer qu'en se mettant sur la défensive à la suite d'un effroyable ultimatum, la Serbie ait eu comme « but de guerre » le désir d'ancêtre sa puissante voisine l'Autriche-Hongrie !

Quant aux Alliés, ils n'ont jamais eu le moindre « but de guerre », puisqu'ils ont tout fait pour maintenir la paix et qu'ils se refusaient à croire à l'agression allemande. En est-il une preuve plus certaine que l'impréparation absolue de la Russie, de l'Angleterre et de la France qui n'avaient pas d'artillerie lourde et dont les armées étaient insuffisantes... ou inexistantes comme c'était le cas pour la Grande Bretagne ?

Mais si l'Entente n'a pas un but de guerre, elle a par contre un « but de Paix ». Elle veut la prolongation de la lutte jusqu'à ce qu'elle puisse imposer une paix décisive qui comportera les trois points : restitutions, réparations, garanties et garanties EFFECTIVES qui rendront désormais impossible toute agression nouvelle du militarisme allemand.

Il se peut que la lutte soit dure et longue. La Nation est prête à remplir ses suprêmes devoirs et à consentir les suprêmes sacrifices pour le triomphe définitif de la Paix et du Droit.

Chacun est prêt à donner sa part de bonne volonté et à prendre sa part de charges nouvelles pour faire briller d'un éclat nouveau, à travers le monde, le prestige de la France.

Et ce sacrifice total de soi pour une lutte sans merci jusqu'à la victoire de nos armes rallie à l'unanimité des Français l'unanimité des Alliés.

Est-ce à dire que la suggestion de M. Wilson doive être repoussée dans le moindre examen. Ce serait répondre à une maladresse par une autre maladresse.

Cette voix d'un peuple ami, il ne faut pas l'étouffer sans l'entendre ; la condamner sans examen.

Et, ici, nous devons envisager la question à un autre point de vue que celui où nous nous sommes placés, dans notre dernier numéro.

Les Etats-Unis sont liés à la France par tout un long passé de sympathie et de collaboration.

L'intensification de la lutte va nécessairement porter de nouvelles atteintes aux droits des neutres ; les Etats-Unis, menacés sur mer, peuvent être appelés à se défendre et à entrer dans un conflit dont ils avaient espéré n'être que les témoins ou les bénéficiaires. Dans l'hypothèse où ils devraient prendre parti, ils sont entraînés à rechercher, dans ce constant conflit des droits et des devoirs, des sacrifices et des intérêts, la route qu'ils doivent suivre en tant que nation.

Enfin, il ne faut pas oublier que les Etats-Unis, en nous approvisionnant en blé, acier, matériel de guerre de toute sorte... nous ont permis de faire face aux nécessités de la guerre et nous mettent, chaque jour, en mesure de nous acheminer vers une victoire plus certaine.

On peut évaluer à 700 ou 800 millions par mois la somme dont l'Europe s'est endettée vis-à-vis des Etats-Unis. Et, d'autre part, les Yankees ont placé plus de 4 milliards en prêts de guerre chez les deux groupes de belligérants.

Pour défendre leur créance, les Etats-Unis ne peuvent-ils se demander si la folle de carnage entre les belligérants ne risque pas de mettre cette créance en péril ?

Nul ne saurait leur contester le droit de prendre parti contre toute tentative qui compromettrait les intérêts de leurs nationaux.

Mais l'heure n'est pas venue — pour nous ! — de songer à un tel examen.

Nous, nous luttons, en ce moment,

parce que nous avons été attaqués, parce que nous ne voulons plus l'être et parce que nous voulons bouter l'ennemi hors de France.
Nous sommes prêts à livrer de nouveaux assauts victorieux et à dominer l'adversaire. Seule, notre victoire peut sonner l'heure d'une conversation sur les buts de la guerre et les possibilités de paix.

Le ministre des Affaires Etrangères de Turquie a fait part au Parlement ottoman des ouvertures de paix des puissances centrales.

Nous avons connaissance de ce document historique par la presse suisse, et il serait vraiment regrettable de ne pas consacrer quelques lignes aux hilarants propos de Halil bey.

Le loufoque qui a pour mission de reconforter le pays, là-bas, représente les peuples de l'Entente comme se débattant au milieu de la confusion et de la terreur, puis il a ajouté :

« Tandis qu'en France et en Angleterre on tente de raviver l'espérance dans la nation prise de crainte, Trépop se voit encore obligé de tromper le peuple russe, vaincu, au moyen du songe magique millénaire, en déclarant que la France et l'Angleterre sont d'accord pour que la Russie implante son despotisme à Constantinople, et qu'il est nécessaire que, dans ce but, le peuple russe verse son propre sang.

La vantardise n'est pas dans nos habitudes, a ajouté Halil bey. A l'halucination de Trépop, nous répondons par la réalité et par les faits (onges appl.). Nous remercions Dieu d'avoir accordé à nos drapeaux de flotter victorieux sur les champs de Roumanie (appl.).

Halil bey, après avoir rejeté sur les ennemis la responsabilité de la guerre conclut comme ses collègues des empires centraux en se disant prêt à la paix, mais décidé pour la lutte.

En cela l'Entente est d'accord avec Halil bey ! Nous sommes, nous aussi, prêts à la lutte jusqu'à la victoire décisive, jusqu'à la réalisation du rêve légitime de nos bons amis Russes.

Le mystère continue à planer sur les événements de Grèce. Nous savons seulement qu'on continue à molester les venizelistes et que les déplacements des troupes vers le sud paraissent se faire de telle manière que les Alliés risquent fort d'être bernés une fois de plus...

En attendant, on cherche à tromper la galerie en parlant de l'état de santé « grave », de Constantin. On va même jusqu'à réclamer de l'Entente un sauf-conduit pour permettre à un chirurgien allemand de venir soigner l'illustre Félon.

On nous permettra de rester sceptique sur cette opportune maladie, puisque le monarque vient d'adresser à ses « braves troupes » le révoltant ordre du jour suivant, dans lequel il les félicite d'avoir ASSASSINÉ nos marins le 1^{er} décembre. (Le ministre de la guerre parle au nom du roi) :

C'est le cœur débordant de gratitude, que je vous adresse, par ordre de Sa Majesté le Roi, commandant en chef, mes félicitations et congratulations pour votre conduite exemplaire pendant les inoubliables journées du 1^{er} et du 2^e décembre.

Notre loyalisme, votre esprit de sacrifice et votre courage ont sauvé la patrie, mise en danger par des ennemis qui espéraient troubler l'ordre public et jeter bas la dynastie.

Nos ennemis doivent aujourd'hui savoir que d'aussi vaillantes troupes sont invincibles et je suis à même, maintenant, d'envisager l'avenir avec confiance.

Le moment est bien choisi pour faire une gracieuseté à Constantin !... L'Entente poussera-t-elle la naïveté jusqu'à laisser un boche de Berlin apporter un beau-frère de Guillaume des instructions précises sur le moyen de bafouer plus sûrement les Alliés ?... Ce serait d'une... faiblesse incommensurable.

Le roi de Grèce continue à se moquer de nous et il y aurait urgence à agir, une bonne fois, avec toute la violence que comporte la situation.

Attendra-t-on pour agir, que l'armée Sarrail ait été attaquée ?...

Calmé toujours général sur les fronts d'après les communiqués. Pourtant les journaux suisses affirment qu'une activité nouvelle reprend en Alsace...

En Orient, la lutte a été assez vive dans les Carpathes boisées et en Dobroudja, mais nulle part on ne signale d'opérations de grande envergure. On en reste à la période de préparation.

A. C.

Sur le front belge

Rien à signaler sur le front de l'armée belge.

Un significatif message du roi George à ses troupes

Le roi a envoyé le message suivant à l'armée et à la flotte :

« Je vous envoie, soldats et marins, mes souhaits les plus chaleureux pour Noël et le nouvel An. Ma reconnaissance vous est acquise pour les victoires remportées, les souffrances endurées et votre bonne humeur inaltérable.

Le nouveau Noël survient, qui nous trouve toujours en guerre, mais l'Empire, qui a confiance en vous, demeure déterminé à remporter la victoire.

Puisse Dieu vous bénir et vous protéger. »

GEORGE.

Les Belges déportés travaillent chez Krupp

On mande de Hollande, que les Allemands viennent de recourir à un nouveau moyen pour accroître le rendement du travail effectué par les déportés.

Ils mettent en surcis d'appel des soldats allemands, hommes du métier, et leur font remplir les fonctions de chef d'équipe dans les usines qui occupent des Belges ; ces surveillants, dont la qualité est une garantie de la quantité dans la production, ont été versés aux usines Krupp à Essen et Reheinhäusen, ce qui indique que des équipes belges travaillent effectivement dans ces usines.

L'Allemagne et la paix

Maintenant que l'Allemagne est fixée sur la réponse qui sera faite par les Alliés à ses propositions, elle change considérablement de ton et elle esquisse une nouvelle manœuvre. Elle va même jusqu'à prétendre que la note américaine fut inspirée par l'Angleterre.

La Hollande ne bouge pas

On remarque l'abstention absolue de la Hollande où l'organe pacifiste par excellence, le palais de la Haye, doit commencer à être sérieusement tapissé de toiles d'araignée.

Les anciennes colonies allemandes Un précieux aveu

On lit dans le *Nouvel Almanach de Gotha* pour 1917 :

— Sud-Ouest Africain Allemand. — Le protectorat se trouve actuellement sous l'administration de l'Union Sud-Africaine.

« Togo. — Le protectorat se trouve sous l'administration anglo-française, Commissaire français : Fourn (sic), lieutenant-colonel.

« Nouvelle Guinée Allemande, y compris les îles Carolines, Palaos, Mariannes et Marshall. — Le protectorat se trouve sous l'administration australienne et japonaise.

« Samoa. — Le protectorat se trouve sous l'administration de la Nouvelle-Zélande.

« Kiatcheou. — Le protectorat se trouve sous l'administration japonaise.

Voilà pour les Alliés des gages de quelque valeur.

Une catastrophe en mer

L'amirauté communique la note suivante :

Deux contre-torpilleurs anglais ont coulé après collision le 21 décembre dans la mer du Nord, pendant un très mauvais temps. Six officiers et 51 hommes ont péri.

Un vapeur Anglais aurait coulé deux sous-marins autrichiens

Dans notre port est arrivé le vapeur « Uscher », battant pavillon Anglais, provenant de Hull et chargé de charbon. Le commandant a raconté que son navire a rencontré pendant son voyage deux sous-marins autrichiens qui tentèrent de le torpiller.

Mais l'« Uscher », qui était armé de petits canons se défendit bravement et réussit à couler les deux sous-marins.

Le commandant et les marins du vapeur se refusent à donner d'autres détails, ayant reçu des ordres à ce sujet.

Les Anglais bombardent les tranchées turques près de Kut-el-Amara

(Officiel). — Dans la matinée du 21 décembre, près Baghailah, les avions britanniques ont jeté environ une tonne d'explosifs sur la batterie.

Le même jour, nous avons bombardé vigoureusement les tranchées de la rive sud du Tigre près de Kut-el-Amara et de la rive nord à Senna-I-Yat.

Les observateurs aériens ont constaté la grande efficacité des bombardements.

A l'aube du 22 décembre, nos avions ont fait une nouvelle attaque réussie contre une base turque près de Baghailah, à 25 milles à l'ouest de Kut-el-Amara.

Les opérations d'Egypte

(Officiel). — Dans l'après-midi du 23 décembre, nos troupes de cavalerie ont enlevé complètement la forte position ennemie de Maghdabad, à 20 milles de El-Arich, après un combat qui a commencé à 9 heures du matin.

Actuellement, le nombre des prisonniers est de 1.130. Nous avons pris 2 canons et une grande quantité d'armes et de matériel. Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Nous avons participé à l'attaque avec des bombes et des mitrailleuses, à une hauteur peu élevée. Ils continuent à harasser l'ennemi.

Le total des crédits boches de guerre

On mande officiellement de Berlin que les crédits de guerre s'élèvent en Allemagne à 68 milliards de marks.

En réalité, les dépenses pour la guerre se montent actuellement à 52 milliards de marks, dont 47 milliards ont été fournis par les emprunts de guerre.

L'aveu d'un capitaine autrichien

Parmi les grands blessés que l'Autriche vient d'échanger avec l'Italie est rentré, mutilé, le sculpteur romain Casimo Docchi. Il relate le découragement général qui s'empara de la Hongrie lors de la déclaration de guerre de la Roumanie. Un capitaine autrichien qui assistait au départ du convoi s'écria : « Nous prévoyons que vous allez vous plaindre de la nourriture ; mais nous ne pouvions pas vous en donner davantage, ni de meilleure, puisque nous n'en avions pas. »

Les grands blessés italiens ne reculent, en effet, pour toute nourriture jusqu'à la dernière étape autrichienne qu'une écuelle de haricots et un morceau de pain avec de l'eau à discrétion.

Un engagement naval dans le canal d'Otrante

Dans la nuit du 22 ou 23 décembre, plusieurs unités ennemies ont commencé une attaque contre quelques petites unités de surveillance dans le canal d'Otrante, mais elles ont été aussitôt aperçues par un contre-torpilleur français.

Après un très vif et violent feu réciproque, l'ennemi, poursuivi également par d'autres unités italiennes et alliées, envoyées en renfort, a réussi à s'enfuir, favorisé par l'obscurité de la nuit. On ignore les dégâts soufferts par l'ennemi.

Un contre-torpilleur français et une des unités de surveillance dans le canal d'Otrante ont eu des dégâts matériels insignifiants.

Sur le front italien

Sur le front du Trentin, on signale des tirs d'artillerie. Les nôtres ont dispersés des groupes de travailleurs ennemis dans la zone du Pazubio et du Haut-Asstico.

Sur le front de Giulie, un brouillard épais a paralysé l'action de l'artillerie, favorisant au contraire l'activité des reconnaissances.

Signé : CADORNA.

Les Chambres roumaines réunies à Jassy

La session des Chambres roumaines a été inaugurée dans la matinée du 22 décembre.

Le discours du trône a été salué par les acclamations unanimes des membres du Parlement.

Les passages les plus applaudis ont été ceux où le roi a marqué, en termes énergiques, sa résolution et celle du pays de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire complète.

En terre hongroise

Les Russes ont remporté un succès marqué au nord de la vallée de l'Uzul, affluent du Trotus (la rivière que longe le chemin de fer qui mène du col de Ghyms à Tirgul Oena). Après un combat acharné, les Russes se sont emparés des hauteurs dont le point culminant est le mont Magyaros, altitude 1.340 mètres, situé en territoire hongrois, 4 kilomètres au nord de la vallée encaissée de l'Uzul.

La réorganisation de l'armée roumaine

Les critiques militaires se demandent quelle peut être la force actuelle de l'armée roumaine.

La « Stampa » estime que, si la retraite peut s'effectuer sans trop de pertes, jusqu'au Sereth, les troupes roumaines, réorganisées à l'abri du front russe, pourront encore constituer une masse de 300.000 hommes, dont 150.000 de troupes régulières bien encadrées et bien approvisionnées.

Le gouvernement national exercera des représailles

Pour répondre aux odieuses persécutions dont les vénizelistes ont été l'objet à Athènes et dans les villes royalistes, le gouvernement national de Salonique vient de décider que les mesures prises par lui contre les germanophiles, chefs du parti gounariste, seront généralisées dans toute la Grèce ayant adhéré au mouvement national.

Le gouvernement national exercera des représailles

Ces personnalités seront arrêtés et gardés comme otages sans être nullement molestés, afin de mettre fin à la propagande allemande et assurer le succès de la cause des Alliés.

Le sort des vénizélistes

D'après une dépêche de l'agence Reuter, le gouvernement d'Athènes dément catégoriquement que des vénizélistes aient été fusillés en prison.

Le gouvernement du roi reconnaît que, du 1^{er} au 20 décembre, 268 vénizélistes ont été arrêtés ; 91 sont relâchés ; 118 sont retenus en prison pour passer devant les tribunaux ; 2 ont été envoyés à la cour correctionnelle, et 50 sont jugés pour le moment.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 décembre 1916

Dans sa dernière séance, la Chambre a adopté le projet de loi tendant à la mise en culture des terres abandonnées.

La Chambre s'est ajournée au 29 décembre.

SÉNAT

Séance du 23 décembre 1916

A l'issue du Comité secret, le Sénat s'est réuni en séance publique pour voter sur les ordres du jour.

L'ordre du jour de confiance présenté par M. Chéron a été adopté par 194 voix contre 57.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« Le Sénat, affirmant que la France ne peut faire la paix avec un ennemi qui occupe son territoire (applaudissements), résolu à donner à la guerre qui nous a été imposée une conclusion victorieuse digne de l'héroïsme de nos soldats, dont il salue une fois de plus la gloire immortelle (applaudissements), prenant acte des déclarations du gouvernement et lui faisant confiance pour prendre, d'accord avec les grandes Commissions et sous le contrôle du Parlement, les mesures les plus énergiques soit pour assurer notre supériorité matérielle définitive sur l'ennemi, soit pour organiser, sous une direction unique et agissante, l'ensemble des efforts de l'armée et du pays, soit pour défendre au dehors, avec prévoyance et fermeté, la dignité et le prestige de la France, passe à l'ordre du jour. »

CHRONIQUE LOCALE

Après le vote du Sénat

On ne saurait contester l'utilité du Comité secret, car il a permis de renseigner le Parlement sur la situation extérieure et intérieure et au Parlement de signaler au Gouvernement les fautes, les erreurs, les abus, les iniquités qui ont pu se produire.

A la suite de ces rapports, de ces explications réciproques, il ne peut résulter que des mesures nouvelles, précises et conformes à l'intérêt général.

Il est à souhaiter que ce sera le résultat de ces longues séances du Comité secret du Parlement et du Sénat.

Le vote de confiance émis par le Sénat, après celui émis par la Chambre met fin aux combinaisons de couloirs : l'opposition, les manigances, les intrigues de couloirs, doivent cesser. L'action gouvernementale serait stérile s'il en était autrement.

Le jeu de la bascule parlementaire n'est pas de saison : l'heure est trop grave pour le recommencer. Pendant 15 longues séances, toutes les explications ont été fournies par le Gouvernement et il faut bien que ces explications aient été nettes pour que les deux tiers du Sénat les aient approuvées comme l'avait déjà fait la Chambre des députés.

L'opposition, celle qui ne voyait qu'une occasion de renverser le ministère, celle qui voulait exclusivement remplacer les membres du Cabinet par d'autres personnalités, a perdu la partie.

Elle sera sage de s'en tenir là et d'attendre des jours meilleurs pour entreprendre une course nouvelle au portefeuille.

Il y a pour l'instant de si graves questions à solutionner, qu'il y aurait grosse faute à continuer les bavardages. Le pays préfère des solutions, car, dit-il, il aura tout le temps après, de connaître ce qui s'est passé en Comité secret.

Mais pour aussi éloquentes qu'aient été les déclarations, les interpellations de l'opposition, le pays ne voit pour l'instant qu'un résultat, c'est que par 2 fois et à une grande majorité, le gouvernement a obtenu la confiance des Parlements.

Où les critiques contre le gouvernement furent sans importance et alors pourquoi perdre tant d'heures à les développer ? Ou la confiance accordée au Gouvernement est injustifiée et alors la responsabilité est lourde pour la majorité du Parlement.

Le pays jugera plus tard, bien plus tard. C'est pourquoi l'opposition n'a rien à gagner à persévérer dans son attitude qui risquerait de devenir dangereuse pour le pays.

Ce que veut le pays, pour l'instant, ce sont des actes énergiques et s'il laisse aux chefs militaires le soin de chasser le Boche des frontières, il voudrait bien que les pouvoirs civils traquent également le Boche de l'intérieur.

Le pays fait confiance à ces ministres qui sont pleins de fermeté pour lui assurer une situation économique meilleure et pour le garantir de l'accapement, de l'exploitation dont il est victime depuis de longs mois.

Du travail, des actes, voilà ce qu'il demande, voilà ce qu'il attend et ce que des ministres sont décidés à lui donner.

Déjà de bons résultats sont obtenus : une opposition systématique ne serait plus excusée.

La Paix et la Prospérité DE LA FRANCE Exigent la Victoire

Il faut bien se pénétrer de cette idée que ce n'est point avec des inépuables plus ou moins maladroitement établis, que la France cicatrifiera ses blessures et réparera les dommages de guerre.

C'est par la rénovation de l'esprit public que doit être réalisée la régénération des méthodes gouvernementales. C'est grâce à une meilleure administration du pays que sera possible la reprise et le développement de notre activité commerciale et industrielle. C'est par le développement de l'esprit de discipline, fondé sur une meilleure conception du sentiment du devoir, que le travail, en s'organisant, augmentera sa productivité. Et c'est grâce au développement de la productivité nationale que se trouvera réalisé cet état de prospérité du pays, de richesse nationale qui viendra faire face aux nécessités du budget sans écraser la nation.

Nous ne pouvons point énumérer toutes les richesses naturelles que possède la France et qui sont nécessaires à l'organisation de la vie économique. Nous n'entendons parler que de celles qu'elle n'avait pas à sa disposition en quantité suffisante et que la conduite des opérations militaires sur les fronts français et anglais va lui donner pour la conduite de la guerre, pour la fabrication des explosifs et du matériel de guerre, et dont la victoire lui assurera la définitive possession pour la réalisation des œuvres de paix indispensables à la vie de la nation.

Les Allemands nous ont avertis : ils vont reprendre avec l'énergie du désespoir la lutte sur mer ; — ils vont tenter, par des opérations audacieuses, de menacer les grandes routes navales par où arrivent blé, soldats, charbon, fer et essayer de troubler la régularité des éléments de régénération de nos fronts.

Les Allemands nous ont avertis : par la mobilisation générale, ils vont surpeupler le nombre des ouvriers occupés dans leurs usines.

Mais nos armées vont, à leur tour, leur disputer quelque chose et, sur les fronts franco-anglais, la bataille ne va pas tarder de se dérouler autour de nos charbonnages et de nos mines de fer du Bassin de Briey.

Une victoire de nos troupes peut, en quelques jours, conquérir pour nos industries de guerre le fer et le charbon que nous recevons par mer.

Voilà dans quel sens la guerre va évoluer, et nous arriverons certainement, grâce à la valeur de nos généraux et au courage de nos soldats, à leur ravir sur terre ce qu'ils prétendent nous disputer sur mer.

Voilà pourquoi nous erions : Courage et Confiance.

Nous ne voulons point d'une Paix qui nous soit offerte, car la seule paix possible pour nous, c'est celle que nous imposerons.

Il nous faut reconquérir le Bassin de Briey dont les mines de fer sont indispensables à la prospérité de notre métallurgie.

Nous consommons annuellement 60 millions de tonnes de houille et en importons 20 millions.

La conquête du Bassin de la Sarre nous assurera une production annuelle de 15 millions.

Et nous pourrions ainsi éviter d'exporter à l'étranger 12 millions de tonnes de minerai de fer que nous ne pouvons travailler faute de charbon.

Ce charbon et ce fer nous permettront de développer, en conformité avec nos besoins, nos industries chimiques et métallurgiques.

Nous fabriquerons de la fonte et de l'acier, non pour tuer, mais pour aider à bien vivre.

Nous fabriquerons, non plus des explosifs, mais des médicaments, des matières colorantes, des engrais, etc.

Et nous aurons, pour notre agriculture et pour notre industrie, les gisements potassiques et phosphatés de Stassfurt, sans parler des Salines et du Brome.

Nous aurons ainsi tout ce qui est nécessaire aux exigences pacifiques d'une grande nation, mais en même temps, nous aurons, chez nous, tout ce qu'il faudra pour préparer les armes défensives de nature à nous mettre à l'abri de toute nouvelle agression.

Ce que nous poursuivons, ce que nous attendons, ce que nous voulons : C'est la Paix par la Force.

Et nous voulons que, désormais, dans l'histoire, notre Droit soit une Force qui dure.

P. G.

Médaille militaire

La médaille militaire et la Croix de guerre avec palme sont décernées au soldat Loubat, du 7^e d'infanterie. Nos félicitations.

Histoire ancienne !

En ce temps-là, raconte le « Cri de Paris », de graves démenties avaient surgi entre une Grande République occidentale et le basileus d'Athènes. Ce tyran donnait, disait-on, son appui le plus bienveillant à certains pirates barbares qui ravitaillaient leurs galères de course dans les ports athéniens et fondaient ensuite sur les navires marchands, pillant et coulant ces bateaux sans défense.

Les choses allèrent si loin qu'après de longs et vains pourparlers Pharnace, chef des flottes de la République occidentale, reçut l'ordre de mettre le basileus à la raison.

Tout d'abord l'arrivée des galères républicaines parut faire une vive impression sur le tyran, mais il ne tarda pas à endormir la vigilance de l'amiral par ces belles paroles et ces promesses qui ne coûtent guère aux orientaux. En sorte que flatté d'être si bien traité par un personnage de sang royal, il accepta avec beaucoup d'empressement une invitation à déjeuner du tyran dans le temps fixé où les troupes athéniennes devaient remettre leurs armes aux marins de la République.

Au milieu du festin, Pharnace, placé à la droite de la reine, entendit des clameurs insolites venant de l'extérieur du palais. Il fut surpris. On lui avait en effet, affirmé que tout se passerait avec calme, sans la moindre difficulté.

Comprenant qu'on attaquait ses soldats, l'amiral voulut sortir. Mais les gardes l'entourèrent aussitôt.

« Vous êtes mon prisonnier, clama le tyran.

Pour recouvrer sa liberté et sauver son existence qui était précieuse, Pharnace dut signer un traité par lequel il consentait à retirer ses troupes qui occupaient une partie de la ville. A peine eurent-elles regagné leurs navires, que les sicaires du tyran se répandirent en armes par toute la cité et firent un grand massacre de tous ceux qui étaient soupçonnés d'amitié pour la République occidentale.

Votes de nos Sénateurs

Sur la priorité pour l'ordre du jour refusant la confiance au gouvernement à l'issue du comité secret, nos sénateurs ont voté :

Contre : MM. Rey et Loubat.

Le Sénat a repoussé par 191 voix contre 56.

Sur la première partie de l'ordre du jour de M. Chéron ainsi conçu : « Prenant acte des déclarations du gouvernement et lui faisant confiance », nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Rey et Loubat.

Le Sénat a adopté par 198 voix contre 60.

Citation posthume

M. le sous-lieutenant Denille, du 7^e d'infanterie, mort au champ d'honneur le 15 septembre 1914, vient d'être l'objet de la citation posthume à l'ordre de l'armée :

« Officier plein d'énergie et d'un courage remarquables ; a été l'objet d'une proposition pour la Légion d'honneur pour sa conduite le 22 août où malgré sa blessure à la jambe, il est resté au milieu de ses hommes leur donnant l'exemple du sang-froid et de l'endurance ; a refusé de se faire évacuer et a continué à se distinguer par son mépris du danger et son courage héroïque aux combats du 27 août et à la bataille de la Marne.

« Tué le 15 septembre en maintenant sa compagnie sous un feu intense d'artillerie et d'infanterie. »

Nous saluons la mémoire du vaillant officier et nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.

Citation à l'ordre du jour

Le Lieutenant-Colonel, commandant le 6^e régiment d'infanterie, a cité à l'ordre du régiment, notre compatriote Bessières, caporal.

La citation est ainsi conçue :

« Très belle attitude sous le bombardement des 7 et 15 septembre 1916, au cours desquels il a été blessé. »

Nos félicitations à notre brave compatriote.

Nos compatriotes au feu

Nous relevons les citations suivantes à l'ordre du jour de notre vaillant compatriote Combes Ernest, aspirant au 6^e d'infanterie.

8 octobre 1916. Aspirant Combes Ernest. « Chef de section plein d'entrain et d'énergie. Après avoir traversé avec une section de renfort un violent tir de barrage d'artillerie lourde, a contribué à repousser plusieurs contre-attaques. » 24 juillet 1916 à Thiaumont.

1^{er} décembre 1916. — Sous-lieutenant Combes Ernest.

« Le 24 octobre, a enlevé une section de mitrailleuses avec les premières vagues d'assaut et l'a installée en première ligne pour mieux battre les abords de la position conquise. A contribué puissamment à maintenir les positions et à arrêter les contre-attaques ennemies. Déjà cité. Haudromont, 24 au 28 octobre 1916. Reprise de Douaumont. »

M. Combes Ernest est le 3^e fils de M. Combes, chef cantonnier à Cras. L'aîné, Combes Valentin, lieutenant au 7^e de ligne, est mort des suites de la campagne ; le 2^e, Combes Faustine, sergent au 11^e, sérieusement blessé sous Verdun, déjà cité. Le 3^e, Combes Ernest était, hier, élève de l'Ecole normale de Cahors et de l'Ecole de la rue du Lycée.

Nos félicitations à cette belle famille d'instituteurs et de soldats.

Les disparus

Parmi les militaires disparus, nous relevons le nom de :

Laballe Adrien, caporal au 7^e, 7^e compagnie, disparu le 12 juillet 1916.

Les Retrouvés

Parmi les militaires qui, considérés comme disparus, ont été retrouvés, nous relevons les noms de :

Calestroupat Raymond, du 7^e d'infanterie ; Manenc Guillaume, du 7^e d'infanterie, originaire de Toulouse.

Au 7^e

M. de Ferré, lieutenant au 11^e d'infanterie, passe au 7^e.

Mort au champ d'honneur

On annonce la mort au champ d'honneur de notre compatriote Clary Alphonse, sergent au 6^e d'infanterie.

Parti sur sa demande bien avant son tour et affecté au 7^e d'infanterie, notre vaillant compatriote avait été versé dernièrement au 6^e d'infanterie. Ce brave sous-officier a trouvé une mort glorieuse dans un assaut devant Chaulnes, à la tête de sa section.

Nous saluons la mémoire de notre regretté compatriote et nous prions la famille, qui habite Arcambal, d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances.

Elections ajournées

Le ministre de l'intérieur vient de déposer un projet de loi aux termes duquel les opérations de révision des listes électorales pour l'année 1917 sont ajournées jusqu'à la cessation des hostilités. Pendant l'année 1917 et jusqu'à ce qu'une loi spéciale ait autorisé la convocation des collèges électoraux, il ne sera procédé à aucune élection législative, départementale, communale ou consulaire.

Cette question est la seule depuis les élections de 1914, qui n'ait provoqué aucune demande d'interpellation, ni soulevé aucune protestation contre le Gouvernement.

Compatriote

Notre compatriote, M. Abel Combarieu, conseiller-maire à la Cour des Comptes, est nommé membre de la Commission chargée de l'examen des comptes rendus par les ministres pour l'exercice 1915 et l'année 1916.

Nos félicitations à notre distingué compatriote.

An Conservatoire

Mademoiselle Madeleine Bessou, la fille de notre ami Auguste Bessou, professeur à Paris et ancien chef du Secrétariat de M. Painlevé, vient d'être reçue aux classes supérieures de piano du Conservatoire National de musique et de déclamation.

Nous sommes heureux d'adresser nos cordiales félicitations à la jeune virtuose.

L'or qui se cache

Le directeur de la Banque de France du Mans était récemment informé qu'une châtelaine de la Sarthe, domiciliée aux environs de la Ferté-Bernard, et décédée, avait laissé dans un coffre-fort scellé dans une chambre de son château plus d'un million en billets de banque et 329.000 francs en or.

La direction de la Banque de France est intervenue auprès des héritiers. Ceux-ci ont accepté l'échange des 329.000 francs d'or contre de la rente 5 0/0.

Au marché de la Villette

Pendant le mois de novembre 1916 il a été expédié du Lot au marché de la Villette, de Paris : 960 moutons et 191 veaux.

Tabacs

M. Galesnèves, ancien militaire, présenté par la Commission de classement, est nommé commis de culture de tabac de 8^e classe et affecté à la direction de Cahors.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Carlin.

Le Conseil adresse un souvenir ému aux victimes de la guerre et au jeune aviateur Desprats, mort au champ d'honneur.

La liste des répartiteurs est approuvée. Le projet relatif à la création de sous en carton est adopté.

Avis favorable est donné au projet de réfection de la peinture du pont de Cabes-sut.

Une souscription de 200 francs est votée en faveur de l'Association des blessés et malades russes.

Un somme de 500 francs est votée pour l'entretien des monuments historiques de Cahors.

Un supplément de crédits de 350 fr. est voté en faveur des employés d'octroi.

Les indemnités de logement des instituteurs étant insuffisantes, le Conseil a décidé de prélever sur les indemnités de résidence une somme de 1.200 fr.

Sur les questions du sucre, du pétrole, diverses observations sont présentées.

La récolte des vins

L'Officiel publie le relevé par département de la récolte des vins en France et en Algérie, en 1915 et en 1916.

Voici pour le Lot les renseignements suivants :

En 1915 : Stock : 12.258 hectolitres. Quantités déclarées : 109.862 hl. Total : 112.120 hl.

En 1916 : Stock : 5.246 hectolitres. Quantités déclarées : 105.641 hl. Total : 110.887 hl.

Conseil de révision de la classe 18

Voici l'itinéraire du conseil de révision pour la classe 1918 :

Etrangers au dépôt, Mercredi 10 janvier, 10 h.

Luzech, Jeudi 11 janvier, 10 h.

Puy-Evêque, Jeudi 11 janvier, 14 h.

Montcuq, Lundi 15 janvier, 10 h.

Castelnau, Lundi 15 janvier, 14 h.

Saint-Germain, Mercredi 17 janvier, 10 h.

Gourdon, Mercredi 17 janvier, 14 h.

Salviac, Jeudi 18 janvier, 10 h. 1/2.

Cazals, Jeudi 18 janvier, 14 h.

Limogne, Lundi 22 janvier, 10 h.

Labenque, Lundi 22 janvier, 14 h.

Labastide-Murat, Jeudi 25 janvier, 10 h.

Lauzès, Jeudi 25 janvier, 14 h.

Catus, Mardi 30 janvier, 14 h.

Saint-Géry, Vendredi 2 février, 14 h.

Cahors (Sud), Samedi 3 février, 9 h.

Cahors (Nord), Samedi 3 février, 11 h.

Gramat, Mercredi 7 février, 10 h.

Saint-Céré, Mercredi 7 février, 14 h. 1/2.

Breilhac, Jeudi 8 février, 10 h.

Martel, Vendredi 9 février, 9 h.

Souillac, Vendredi 9 février, 13 h.

Puyrac, Vendredi 9 février, 15 h. 1/2.

Cajarc, Mardi 13 février, 9 h. 1/2.

Figeac-Ouest, Mardi 13 février, 13 h. 1/2.

Figeac-Est, Mardi 13 février, 15 h.

Latronquière, Mercredi 14 février, 10 h.

Lacapelle-Marival, Mercredi 14 février, 14 h.

Livernon, Jeudi 15 février, 9 h.

Clôturedeslistes, Jeudi 15 mars, 10 h.

Comité d'action agricole

Le Comité d'action agricole de la commune de Cahors s'est réuni le 17 décembre dernier dans le lieu ordinaire de ses séances.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Directeur des services agricoles du département engageant les agriculteurs à ensementer avec des semis de blé Manitouba, les terres qui n'ont pu être emblavées, pendant l'automne 1916. Les semailles de blé ayant été interrompues par les pluies persistantes que nous subissons, il est à craindre que la prochaine récolte ne soit réduite dans des proportions assez considérables. Il y a donc lieu dans l'intérêt de la Défense Nationale et du ravitaillement de la population de compléter les ensementements par des semis de blé de printemps.

Le blé Manitouba, d'origine américaine, est l'une des variétés qui ont été essayées dans les diverses régions de la France. Dans notre département elle a donné d'excellents résultats. Semé en mars et avril, la récolte a pu se faire dans la première quinzaine d'août. Il est donc indispensable de propager par tous les moyens la culture de cette variété de blé.

M. Delport, Vice-Président, fait observer que le manque de main-d'œuvre agricole ne permet pas, dans la plupart des cas, de mettre en pratique les conseils donnés par M. Douaire. Il serait à souhaiter, ajoute-t-il, que les agriculteurs réformés qui ont déjà subi plusieurs visites médicales, soient définitivement dispensés du service militaire.

Il s'élève ensuite contre les formalités, sans nombre qu'il y a lieu de remplir pour obtenir la main-d'œuvre des prisonniers de guerre et contre une réglementation trop rigoureuse qui exige l'emploi par un même cultivateur, d'un nombre trop élevé de prisonniers.

Un membre du Comité fait remarquer qu'il serait préférable, dans l'intérêt de l'agriculture, de répartir les prisonniers de guerre dans les communes rurales au lieu de les caserner dans un dépôt unique. On trouverait certainement dans chaque commune un local qui serait très rapidement transformé en dépôt. Les prisonniers seraient placés par équipes de 20 ou de 40, suivant l'importance de la commune, sous la surveillance de la garde habituelle et sous la direction de la commission départementale. Ils seraient ensuite, par les soins et sous le contrôle du Maire, mis journellement à la disposition des agriculteurs qui en feraient la demande. Ce serait le meilleur moyen, pense-t-il, de remédier à la crise de la main-d'œuvre agricole.

Après examen de diverses propositions le Comité à la majorité des membres présents adopte la résolution suivante :

Le Comité d'action agricole de la commune de Cahors,

Considérant que la main-d'œuvre agricole fait à peu près complètement défaut dans les communes rurales de l'arrondissement de Cahors,

Considérant que dans l'intérêt de la défense nationale et du ravitaillement civil, il y a lieu de développer par tous les moyens possibles la culture du blé au printemps.

EMET LE VŒU :

1^o Que les agriculteurs réformés ayant passé plusieurs visites médicales soient définitivement libérés de tout service militaire.

2^o Que les formalités administratives qu'il y a lieu de remplir pour obtenir la main-d'œuvre des prisonniers de guerre soient simplifiées et qu'il soit loisible à chaque cultivateur, de prendre chez lui, sous sa responsabilité un ou deux prisonniers.

Décide en outre qu'une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot et à MM. le Ministre de la guerre, de l'agriculture et de l'intérieur.

Pour copie conforme, Le Président : CARLIN.

Les chasseurs

Pour célébrer dignement les fêtes de Noël, de nombreux nemrods

cadurciens étaient partis en chasse dimanche et lundi.

Un civet de lièvre ou quelques perdreaux rotis feraient si bien sur la table.

Mais les imprudents avaient compté sans l'œil du gendarme.

Ils étaient partis nombreux pour traquer le gibier, ils sont revenus nombreux chargés d'un gros procès-verbal pour délit de chasse.

Un triste compatriote

Un nommé Fabre, originaire du Lot, infirmier à la 17^e section, a comparu vendredi devant le Conseil de guerre de Toulouse, sous l'inculpation d'assassinat.

Fabre assassina à coups de revolver une dame Montamat, sa maîtresse, repasseuse, mère d'une fillette de 10 ans.

Pour faire croire à un crime passionnel, le misérable avait tenté de se suicider. Mais il fut guéri de ses blessures.

Le soldat Fabre qui est marié et

Une commande de 4.000 kilogrammes a été adressée à Monsieur le Directeur des services agricoles.

Citation. — C'est avec plaisir que nous enregistrons la citation de notre compatriote, le caporal fourrier Cauzit Paul décoré de la croix de guerre.

« Très bon caporal fourrier. Sur le front depuis le début de la campagne : a fait maintes fois preuve de courage en remplissant auprès de son chef de bataillon les fonctions d'agent de liaison. A été blessé le 30 octobre 1916, au cours d'un violent bombardement »

Signé : Lieutenant-colonel Tref, commandant le régiment d'infanterie.

Toutes nos félicitations.

Figeac

Décoration anglaise. — Le maréchal des logis d'artillerie Gustave Lafage, de Cardaillac, vient d'être décoré de la médaille militaire anglaise.

Loubressac

Une belle citation. — Notre sympathique compatriote, M. Bargues Louis, vient d'être nommé lieutenant de zouaves, à la suite de la belle citation suivante :

« Le Général commandant la 3^e armée, cite à l'ordre de l'armée :
Le sous-lieutenant Bargues Jean-Louis, 19^e compagnie. »

« Officier d'une bravoure et d'un allant exceptionnels. Son capitaine et son lieutenant venant d'être tués, a le 27 octobre 1916, sous V... pris le commandement de la compagnie dans des circonstances critiques. S'est multiplié à un tel point qu'il a électrisé ses hommes et a refoulé une contre-attaque violente de l'adversaire. »

M. Bargues est déjà titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palmes.

Nos meilleures félicitations à notre vaillant ami.

Mayrinac-Lentour

Mort au champ d'honneur. — Nous avons appris, ces jours derniers, la nouvelle officielle de la mort au champ d'honneur de Faure François, jeune soldat de la classe 16, dans un régiment du génie.

Cet excellent garçon, qui était ici en permission le 25 novembre, a été tué le 1^{er} décembre 1916.

Son frère aîné est actuellement en convalescence chez ses parents à la suite d'une blessure à la tête.

Nos condoléances à la famille Faure, cruellement éprouvée.

Bagnac

Mort pour la patrie. — Jules Delbos, de Landrevie, près Bagnac, soldat au ...^e d'infanterie, blessé grièvement dans un des derniers combats, est mort des suites de ses blessures à l'hôpital de Commercy. Il laisse quatre enfants, dont le plus jeune n'a que deux ans.

Leyme

Un chou phénomène. — M. Moullet, maître-jardinier à l'asile de Leyme, a récolté un chou mou pesant après avoir été dépeuplé des feuilles avariées, 12 kilos et demi.

Gourdon

Marché aux noix du 23 décembre. — Peu important par suite du mauvais temps. Les quelques sacs apportés se sont vendus 35 à 37 francs les 9 litres. Cerneaux 155 à 158 francs les 50 kilos.

Notre hôpital de convalescents. — Par récente décision, notre hôpital bénévole de convalescents vient d'être définitivement fermé.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

AVIS

Dans le but d'assurer à sa clientèle les avantages que comporte l'usage des chèques et des virements, et de contribuer à généraliser l'emploi de ces moyens de paiement, la Compagnie d'Orléans vient d'arrêter les mesures suivantes qu'elle a l'honneur de porter à la connaissance du public.

ENCAISSEMENTS PAR LA COMPAGNIE

Toutes les gares du réseau en province sont autorisées à accepter, comme espèces, les chèques circulaires barrés émis par la Banque de France, les chèques indirects sur la Banque de France, payables à Paris et les avis de virement déplacés établis au crédit du compte de la Compagnie, à la Banque de France, à Paris.

Elles peuvent être autorisées, sur la demande des intéressés, à recevoir des chèques sur d'autres banques, payables à Paris. Les clients qui désireraient user de cette faculté pourraient s'adresser aux Chefs de gare ou au Service central de l'Exploitation, 1, place Valhubert, à Paris.

PAIEMENTS PAR LA COMPAGNIE

Les paiements et remboursements effectués par les gares peuvent être opérés, quand ils atteignent ou dépassent 2.000 francs, en chèque ou par virement sur la Banque de France. Pour arriver à ce minimum, le règlement quotidien des remboursements peut d'ailleurs être remplacé par un règlement hebdomadaire ou décennaire.

Les chèques remis en paiement par la Compagnie peuvent être des chèques circulaires barrés payables à un banquier dans tous les comptoirs de la Banque de France ou des chèques indirects barrés ou non barrés payables par les succursales ou les bureaux auxiliaires de la Banque de France désignés par les intéressés.

Avis

La gare de Petite Vitesse sera fermée aux expéditions (sauf bestiaux en provenance d'une foire ou d'un marché ayant lieu pendant la période de fermeture), pendant les journées des 27, 28 et 29 décembre.

En Grande Vitesse il ne pourra être accepté que des envois de 500 kilos au maximum par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

ICI REPOSE

... aviateur. C'était une hirondelle, tuée, un jour de chasse, et d'un brisement d'aile.
Et c'était un vautre, dont le coup de bec sur De sauvages duels ensanglantait l'azur...
Le tourbillonnement de l'hélice affolée Chantait, grondait : un orgue à l'immense envolée.

Il planait, en lorgnant d'un triomphant mépris Les réseaux bas où le gibier vulgaire est pris. Il jetait d'une main des gerbes sur les tombes; De l'autre, sur les bourgs et les convois, des bombes.

Des feux rouges, la nuit, éclairaient son chemin. Il badinait avec la mort comme un gamin... Vagabond du plein ciel, prenant en sa besace Les cours de France, il les promenait sur l'Alsace...

Il touchait au soleil... Mais, un soir, le vautre Devint l'oiseau transi qu'on dévore à son tour. Lourement, sans un cri, du haut de la nue, S'abîma sur le sol sa grâce exténuée.

(De l'Écho des Ravins), J. BELLOUARD. Journal du G. B. D. macédonien.

Pour remédier à la crise des transports

M. Edouard Herriot, ministre des travaux publics, des transports et du ravitaillement, a pris un arrêté portant diverses restrictions temporaires, qui paraissent ce matin au « Journal officiel », pour obtenir le maximum de rendement des wagons employés aux transports. Cet arrêté, applicable à partir du 1^{er} janvier 1917, réglemente les transports à grande vitesse dont il exclut les chiffons, liquides en fûts, fûts vides, oranges, pommes à cidre et voitures. L'acceptation d'office des autres marchandises, en grande vitesse, est limitée à une expédition de 300 kilos par jour du même expéditeur. Cette disposition ne s'applique, ni aux animaux vivants en cages ou paniers, ni à certaines denrées périssables et matières énumérées à l'article 2.

L'article 3 réglemente les transports en petite vitesse, dit que tout wagon mis à la disposition d'un expéditeur pour être chargé par les soins de ce dernier, devra être utilisé à sa limite de charge, alors même que le tarif à appliquer n'exigerait qu'une condition de tonnage inférieure à cette limite. Cette règle, cependant, ne s'appliquera pas à diverses marchandises énumérées audit article.

Le chargement et le déchargement des marchandises en vrac et les animaux devront, dans tous les cas, être faits par le public. L'article 4 et dernier dit que, faute par un expéditeur de s'être conformé aux dispositions des articles 2 et 3, l'expédition sera refusée et le wagon déchargé aux frais de l'expéditeur, sans préjudice des frais de stationnement prévus par les conditions des tarifs généraux pour toute la durée de l'immobilisation du wagon.

Pour les femmes des réformés n°1

Un droit de priorité vient d'être accordé pour la durée de la guerre, aux femmes des réformés n°1 : elles prennent place, au point de vue des embauchages, après les veuves de militaires tués et les veuves d'ouvriers décédés au service d'établissements militaires.

Les auxiliaires 1902 au front

Les auxiliaires des classes 1917 à 1902 peuvent être désignés pour être envoyés aux armées. Le passage de cette dernière classe dans la territoriale, en octobre dernier ne modifie pas les conditions d'emploi des hommes qui en font partie et les nécessités militaires ne permettent pas actuellement de modifier les règles en vigueur.

L'admission des auxiliaires dans le service automobile

Les hommes auxiliaires de toutes classes, stationnés dans la zone des armées, et qui ont obtenu leur permis de conduire antérieurement au 1^{er} novembre 1916 peuvent être versés dans le service automobile, à l'exception, toutefois, de ceux qui sont affectés à l'arme de l'artillerie.

Bibliographie

Très émouvant et très vivant, le numéro publié par *Les Annales* à l'occasion de Noël. L'abbé Wetterlé y commence un roman alsacien, *Le Sang Rédempteur*, qui restera la plus belle de ses œuvres. Et l'on y trouve le récit d'un *Voyage chez l'Ennemi*, avec des photographies prises en 1916 dans les principales villes d'Allemagne, et qui nous apportent des révélations. Des pages d'Henri Lavedan, Edouard Herriot, Georges Courteline, Jean Aicard, Fabié, Yvonne Sarcey, Chrystale, des images en taille-douce et une ravissante estampe en couleur, de Lucien Jolas, *La Bonne Marnaise*, complètent ce numéro.

Partout, le numéro 25 centimes. Abonnements d'un an : France, 12 francs ; Étranger, 18 francs.

Abonnements de 3 mois, pour les soldats de la zone des armées : 2 fr. 50, avec envoi gratuit d'un paquet de livres et d'images, 51, rue Saint-Georges, Paris.

La saison de conférences de l'Université des Annales présente cette année un intérêt exceptionnel, tant par le nom des maîtres que par les sujets traités. Le texte de ces admirables conférences paraît intégralement dans le *Journal de l'Université des Annales* (10 fr. par an). On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à la Côte d'Argent et aux Pyrénées

A ceux qui veulent fuir les brumes de l'hiver, aux bleds convalescents, à tous ceux que la guerre a éprouvés et qui désirent retrouver le calme et l'apaisement, la Côte d'Argent et les Pyrénées offrent une villégiature idéale à tous les points de vue.

Le climat y est agréable et les stations d'hivernage y sont des plus accueillantes.

Rappelons à ce sujet que les relations entre Paris-Quai d'Orsay et les régions précitées s'effectuent avec toute la rapidité et tout le confort désirables. En 12 heures environ plusieurs express de jour et de nuit comportant des voitures directes des 3 classes à destination d'Hendaye et de Pau ainsi que des wagons-lits et wagons-restaurants, permettent d'atteindre Arcaçhon, Dax, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye.

Relations entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone via Cerbère-Port-Bou.

Billets directs simples et d'aller et retour en 1^{re}, 2^e et 3^e classes de Paris-Quai d'Orsay à Barcelone ou vice versa.

Divers itinéraires. Durée de validité : billets simples, 6 jours ; billets aller et retour, 45 jours sans prolongation.

Faculté d'arrêt sur tout le parcours, tant en France qu'en Espagne.

Enregistrement direct des bagages. **Horaires aller :** Via Bordeaux-Montauban Toulouse : Départ de Paris-Quai d'Orsay 8 h. 40, arrivée à Barcelone 7 h. 53 ou 10 h. 35.

Via Limoges-Montauban-Toulouse : Départ de Paris-Quai d'Orsay (a) 10 h. 30, arrivée à Barcelone 7 h. 53 ou 10 h. 35 ; (b) 11 h. 50 (1), arrivée à Barcelone, 19 h. 30 ou 23 heures.

Horaires retour : Via Toulouse-Montauban-Limoges : (a) Départ de Barcelone, 5 h. ou 9 h. 55 ; arrivée à Paris-Quai d'Orsay, 8 h. 33 (1).

(b) Départ de Barcelone, 14 h. 23 ou 18 h. 54 ; arrivée à Paris-Quai d'Orsay, 18 h. 33.

Wagon-restaurant sur certains parcours en France et en Espagne.

(1) Voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, ainsi que salons-lits, lits et couchettes entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou et entre Cerbère et Paris-Quai d'Orsay.

Relations rapides

entre Paris-Quai d'Orsay, la Côte d'Argent, Madrid et Lisbonne

À l'heure actuelle, se manifeste une reprise marquée des affaires ; de plus, de nombreuses personnes désirent le calme et le repos d'une villégiature.

À ce propos, la Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle assure très régulièrement les relations entre Paris-Quai d'Orsay, la Côte d'Argent, Madrid, Lisbonne et inversement.

C'est ainsi que deux trains express quittent Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 40 et 21 h. 50, arrivent à Hendaye-Irun à 23 h. 5 et 12 h. 25, à St-Sébastien à 8 h. 59, 13 h. 19 et 15 h. 57, à Madrid à 21 h. 45 et 7 h. 3, à Lisbonne à 14 h. 35 et 1 h. 8.

Au retour, des express permettent de quitter Lisbonne à 21 h. 35 et 18 heures 55, Madrid à 21 h. 40 et 8 h. 45, St-Sébastien à 11 h. 48, 12 h. 17, 15 h. et 20 h. 28, Hendaye-Irun à 13 h. 15, 17 h. 5 et 6 h. 6, pour arriver à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 46, 7 h. 23 et 20 h. 6.

Voitures directes des 3 classes de Paris à Hendaye-Irun et vice-versa, wagons-lits, wagons-restaurant.

AVIS AU PUBLIC

Malgré les difficultés qui résultent des circonstances pour son service de factage à Paris, la Compagnie d'Orléans fera, pendant la période de Noël au jour de l'An tous ses efforts pour assurer, comme en 1915, dans les conditions aussi voisines que possible de celles des années normales, le service si chargé des livraisons à domicile des colis messagerie et postaux.

Toutefois, pour le cas où ses moyens actuellement limités ne lui permettraient pas de donner complète satisfaction pour tout l'ensemble de ce trafic, elle donnera la priorité aux livraisons des colis messagerie et postaux *contenant des denrées périssables*.

Pour ces denrées périssables, afin d'abréger les délais occasionnés par les formalités d'octroi, il est recommandé tout spécialement aux expéditeurs de mentionner très exactement sur leur déclaration d'expédition, la nature et la quantité de marchandises contenues dans les colis.

Pour les autres colis *contenant des marchandises non périssables*, la Compagnie croit devoir attirer le public à son intérêt, pour obtenir une meilleure livraison, de faire ses expéditions avant le 15 décembre, ou de les retarder au-delà du 1^{er} janvier.

Qu'au cas où la Compagnie serait obligée d'en ajourner la remise à domicile, les destinataires en seront avertis par lettre afin de leur permettre, s'ils le désirent, d'en venir prendre livraison à la gare de Paris-Austerlitz.

LEÇONS D'ANGLAIS ET RÉPÉTITIONS

LEÇONS DE PIANO

M^{me} VILLARD, 34, Rue Brives, Cahors

Grande Pharmacie

DE LA Croix-Rouge

EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

1^{re} Marque Française

CRÈME SIMON Unique pour la toilette

SOCIÉTÉ MINIERE METALLURGIQUE DU QUERCY

Capital : 1.000.000 de francs

Aux termes d'une délibération prise par le Conseil d'administration de la dite Société, le 27 juin 1916, dont une copie du procès-verbal a été déposée aux minutes de M^e Dufour, notaire à Paris, par acte en date du 26 août suivant, le Conseil, usant de la faculté à lui accordée par l'article 5 des statuts, a décidé que le siège de la Société étant à Paris, rue de Provence, n° 41, serait transféré même ville, rue Taibout, n° 3, à compter du premier aout 1916.

Une expédition des acte et délibérations précitées, a été déposée le 26 décembre 1916, à chacun des Greffes du Tribunal

civil de Figeac et de la Justice de paix du canton est de Figeac.

Pour extrait et mention PANHARD notaire à Paris, Suppléant M^e DUFOUR mobilisé.

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

On demande de suite un **BON COMPTABLE**, homme ou dame. Ecrire J. E., Bureau du Journal du Lot.

Avis de décès

Madame ICARD, née BOYÉ; Monsieur ICARD, commissaire de surveillance à Cahors; Monsieur Albert MERLANE, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph BOYÉ

leur père et beau-père, décédé à Cahors, Avenue de la Gare, n° 3, le 25 décembre 1916, à l'âge de 77 ans.

Les obsèques auront lieu demain mercredi 27 décembre, à 9 heures et demie.

Le propriétaire-gérant : A. GUESLANT.

EN DOBROUDJA

De Lausanne : Les Russes ont actuellement évacué la Dobroudja entière sauf la partie nord-ouest qui est nécessaire pour assurer la retraite jusqu'à Braïla, qui est défendue avec acharnement.

Les États-Unis marchent seuls!

De Washington : Les États-Unis n'ont pas l'intention de collaborer avec les autres neutres au sujet de la paix.

La note Suisse ne provoquera aucune nouvelle action de M. Wilson.

L'Allemagne et la Suisse

De Berne : Les journaux Allemands se montrent réservés au sujet de la note Suisse.

Le *Lokal Anzeiger* estime que cette note est vouée au même insuccès que la note de M. Wilson.

LES BOCHES VEULENT IMPRESSIONNER LE MONDE

De Berne : A l'occasion de Noël, les journaux Berlinois publient de longs articles, qui semblent inspirés, disant que des événements prochains démontreront la supériorité des Etats Centraux.

Les Hollandais estiment QUE LA PAIX SERAIT UNE DUPERIE POUR LES ALLIÉS

De La Haye : La *Gazette de Hollande*, examinant la Note Wilson, juge que la paix conclue, actuellement, serait NÉCESSAIREMENT FAVORABLE A L'ALLEMAGNE.

Les souverains ennemis se réunissent

De Turin : Le bruit court, en Autriche, que les souverains de la Quadruple alliance se réuniraient, fin courant, à Vienne.

Les troupes d'assaut anglaises

D'Amsterdam. Le *Vaderland* confirme que 120.000 hommes de troupes d'assaut britanniques sont déjà pourvus de cuirassard en acier.

Un cran à la ceinture

De Lausanne : Batocki, le dictateur des vivres, en Allemagne, adresse un pressant appel aux paysans, leur demandant de se conformer strictement aux instructions données, ce qui est la condition essentielle pour attendre la prochaine récolte.

Allemagne et Danemark

De Copenhague : Les maîtres de forges allemands déclarent qu'ils sont dans l'impossibilité d'exécuter les engagements pris d'approvisionner le Danemark en fer brut et manufacturé.

Paris, 14 h. 10

EN MACÉDOINE Lutte d'artillerie

Rien à signaler en dehors de la lutte d'artillerie qui continue dans la boucle de la Cerna et dans la région de Monastir.

Comme il fallait s'y attendre, des renforts allemands arrivent au nord de Monastir avec de l'artillerie lourde. La lutte va augmenter de violence dans ce secteur, mais la chose ne saurait prendre par surprise les Alliés qui ont bien dû prévoir quelques précautions !...

La note Wilson continue à occuper la presse mondiale. En Hollande on déclare que la paix à l'heure actuelle serait un triomphe pour Berlin. Personne n'en doute chez nous et c'est pourquoi on repousse les suggestions des Neutres.

Rien d'essentiel, susceptible de modifier d'une manière quelconque la situation générale. La canonnade est vive dans la région de Lihons et au nord de Monastir où des actions d'infanterie sont vraisemblables dans un avenir prochain.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatisme, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Dernière Heure

DEPÊCHES OFFICIELLES

COMMUNIQUÉ DU 25 DÉCEMBRE (22 h.)

Journée relativement calme sur l'ensemble du front.

Sur le front de la Somme trois avions allemands ont été abattus par nos pilotes dans la journée du 24. Le premier appareil ennemi est tombé en flammes au sud d'Epenancourt, le deuxième s'est écrasé sur le sol d'Ommeicourt, le troisième vers Liencourt.

Dans la nuit du 24 au 25, une de nos escadrilles a bombardé le terrain d'aviation ennemi de Vraignes, ainsi que les dépôts de munitions d'Athies, Ennemain et Mons-en-Chaussée.

Sur le front Anglais

Activité de l'artillerie

Londres, 26 décembre, 0 h. 5.

Au cours de la nuit, nous avons réussi des coups de main contre les tranchées ennemies à l'ouest d'Angres (sud-ouest de Lens) et à l'est d'Armentières, faisant un certain nombre de prisonniers.

Ce matin, un camouflet de l'ennemi, au sud de Saint-Eloi (sud d'Ypres), n'a causé que peu de dégâts.

Pendant la journée, l'activité de notre artillerie a été par moment considérable au nord de la Somme. Les défenses ennemies et leurs quartiers généraux ont été systématiquement bombardés, leur causant de grands dommages. Ailleurs, combats d'artillerie habituels, surtout dans la région d'Ypres et au sud d'Armentières, où nous avons bombardé les villages de l'arrière occupés par l'ennemi.

Communiqué du 26 Déc. (15 h.)

Rien à signaler, au cours de la nuit, qu'une assez grande activité des deux artilleries dans la région sud de Lihons.

AVIATION. — Dans la journée du 25 décembre, dix de nos avions ont bombardé la gare et les baraquements de Nesle, les bivouacs du Bois Chapitre et de Ourscamp.

Télégrammes particuliers

Sur le front Russe

L'ennemi contre-attaque vainement et subit de grosses pertes

Sur la rivière Bistritza, dans la région du Vieux-Lisetz, nos éclaireurs, au cours d'une reconnaissance, ont capturé des prisonniers, des fusils et des grenades à main. Dans les Carpathes boisées, sur la frontière de Moldavie, dans la région au nord de la vallée de l'Uz, l'ennemi a tenté de reconquérir les collines que nous avions occupées, hier, en appuyant ses attaques avec de l'artillerie.

Toutes les contre-attaques ont été repoussées et l'ennemi a subi de grosses pertes. Le champ de bataille est couvert de cadavres. Au cours de la journée, nous avons fait prisonniers huit officiers, deux cent dix-huit soldats et capturé deux mitrailleuses et une lance-bombes.

FRONT DU CAUCASE. — Fusillade et reconnaissances d'éclaireurs.

FRONT DE ROUMANIE. — Dans la région de la rivière Kassino et dans les montagnes Gorancea, l'ennemi a continué ses attaques et a, par endroits, repoussé les Roumains.

Dès le matin du 24 décembre, l'artillerie lourde et légère ennemie a bombardé avec acharnement nos troupes sur la chaussée Buzeu-Rimniou et dans la région de Laharciu-Balaceanu.

Après un fort bombardement au nord de la chaussée, l'ennemi a pris l'offensive et s'est emparé d'une hauteur au sud de Rakovici, mais notre contre-attaque l'en a délogé. Cependant, nos troupes ont dû ensuite évacuer cette hauteur en raison du bombardement acharné de l'ennemi.

Toutes les attaques de l'ennemi sur les autres points de la rive gauche du Danube ont été repoussées par notre feu. L'aile droite de nos troupes a évacué Isacca et Tulcea, qui sont occupées par l'ennemi.

Sur le flanc droit, canonnade très intense dans la région du Danube (village de Greeca).

Paris, 12 h. 35

EN MACÉDOINE

L'effort allemand au nord de Monastir

De Salonique : Le correspondant du *Times*, au front, dit que des renforts allemands comprenant quatre régiments avec de l'artillerie lourde sont arrivés devant Monastir.

L'ennemi fait de gros efforts, dans l'espoir de reprendre la ville.

L'artillerie ennemie est très active. Les Allemands emploient de nouveaux appareils.

VENTE

Au Tribunal Civil de Cahors (Lot)

DE L'USINE DE COTY

ET SES DÉPENDANCES

L'adjudication aura lieu le **MARDI VINGT-TROIS JANVIER MIL NEUF CENT DIX-SEPT**, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville.

Suivant jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le trente-un Octobre mil neuf cent seize,

A la demande de M. LACOSSE JEAN, ancien avoué, domicilié à Cahors, 7, rue Fénélon, agissant en qualité de liquidateur de la Liquidation judiciaire de M. CHAMBERT HENRI, quand vivait négociant à Cahors,

En présence de M. le Procureur de la République près le dit Tribunal,

La vente des immeubles ci-après désignés dépendant de la dite liquidation judiciaire a été ordonnée suivant les formalités prescrites par la loi.

En conséquence et aux poursuites et diligences du dit LACOSSE, ès-qualités, lequel a pour avoué M^e F. SÉGUY, suppléé par M. B. SÉGUY, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus indiqués devant M. le Président du dit Tribunal, commis à ces fins, à la vente aux enchères des biens suivants et aux charges, clauses et conditions du Cahier des charges déposé au greffe du dit Tribunal.

Désignation des Immeubles mis en vente

UN CORPS D'IMMEUBLES

sis à COTY, banlieue de Cahors,

comprenant un Moulin à eau, Maison, Jardin, vaste hangar, four à chaux, écurie, terre et friche ;

le tout figurant au plan cadastral de la commune de Cahors sous les N^{os} 106 P, 107 P, 108, 109 P, 110 P, 1136 P, section G, pour une surface de quatre hectares soixante-douze ares quarante-cinq centiares, et une friche au lieu dit « Combe de Paris », N^o 181 P, section A, d'une contenance de un hectare quarante ares huit centiares.

Le MOULIN, établi sur la rivière le « Lot », a six tournants, dont deux, actionnés par des rouets, sont affectés à la mouture du blé, deux mus par des turbines, servaient à la fabrication de la glace artificielle, et un à rouet, à la fabrication du ciment.

Le rez-de-chaussée est divi-

sé en trois compartiments; d'abord, un grand vestibule dans lequel s'ouvrent divers passages de service, ensuite, celui des meules à blé et enfin l'installation de la glacière. Le local du ciment quoique attenant le bâtiment principal, a une entrée spéciale.

Le premier étage est divisé en plusieurs locaux affectant tout le bâtiment. Sur la façade de l'entrée il existe un deuxième étage ne formant qu'une seule pièce.

Le tout est desservi par un bel escalier tournant, en pierre, établi dans une tour contiguë au vestibule.

Cette usine occupe une surface d'environ trois ares. Son sol et le patis portent le N^o 108.

En face d'elle se trouvent les N^{os} 110 P et 107 P.

Le N^o 110 P est un terrain plat d'une surface cadastrale de quarante-trois ares dix centiares. Il est en contre-haut du chemin de halage qui le sépare de l'usine et de l'entrée de celle-ci, de près de deux mètres. Sur ce terrain se trouvent : un vaste hangar, des constructions non couvertes par des toitures, le four à chaux, les écuries et une maison d'habitation. Celle-ci est composée d'un rez-de-chaussée avec une petite terrasse sur le devant, d'un premier étage et d'un grenier.

Le N^o 107 P est formé par un terrain à peu près plat d'une surface cadastrale de

cinquante-quatre ares quinze centiares. Il fait suite vers le sud à l'article précédent en passant sur le chemin qui est entre eux et avec lesquels il se confond. Ce terrain, cultivé, est en pente vers le chemin de halage et l'entrée du moulin dont il a à peu près le même niveau.

Le N^o 106 P qui a une contenance cadastrale de vingt-deux ares, qualifié friche, paraît être occupé, en majeure partie, par le chemin de halage qui actuellement longe le bord de la rivière et semble avoir été déplacé.

Le N^o 1136 P s'applique à une construction et se confond avec le N^o 110.

Tous ces immeubles for-

ment un seul tenant placé entre la route nationale N^o 111 de Milhau à Tonneins et la rivière. Leur étendue cadastrale est de un hectare vingt-sept ares, en contre-bas de la dite route à laquelle on accède par un chemin.

Entre la route et la voie ferrée se trouve une bande de pâture paraissant faire partie du N^o 109 et sur laquelle sont une fontaine bâtie, une hucule et une petite grange dont le portail à claire-voie, en bois et fer, est la propriété de M. St-Chamand, locataire.

Au-delà de la dite voie ferrée est la friche N^o 109 P, d'une contenance cadastrale de trois hectares quarante-cinq ares cinq centiares et fait par-

tie de la montagne appelée : « Mont St-Cyr ».

Le N^o 181 P, en friche, placé sur le bord de la route de Cahors à Mercuès, a une contenance cadastrale de un hectare quarante ares huit centiares.

L'USINE et ses dépendances ci-dessus désignées sont sur la rive gauche du Lot, juste en face de la ville de Cahors, qui est sur la rive droite, à un kilomètre environ de la station du chemin de fer de Cabessut et à trois kilomètres environ de la gare de Cahors.

D'après les documents administratifs cette usine a une existence légale sauf pour le tournant du ciment et la chute est de un mètre quarante centimètres environ. Il est fait remarquer que le même barrage

sert à un autre moulin.

Les frais de poursuite comme ceux d'adjudication seront payables dans les dix jours de l'adjudication par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication à peine de folle-enchère.

MISE A PRIX

Tous ces immeubles seront mis en vente sur la mise à prix de soixante mille francs, et..... **60.000** non susceptible d'être baissée.

NOTA. --- Les personnes désireuses d'enchérir agiront sagement en prenant communication du Cahier des Charges déposé au greffe du Tribunal civil et notamment des articles 3, 9, 14 et 20, relatifs aux Baux, au paiement du prix, au délai de surenchère et aux sujets des nations ennemies de la France et de ses Alliés.

M^e Séguy et tous les autres avoués près le dit Tribunal pourront être chargés d'enchérir.

L'avoué poursuivant,

B. SÉGUY, suppléant.